

## **PROCES VERBAL**

### **CONVOCATION DU 09 JUILLET 2021**

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal élu le 09 Juillet 2021 pour la réunion qui aura lieu le 16 Juillet 2021 à 19 heures 00.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Rapport des délégations du Maire**
- 2. Tarifs de location de la salle polyvalente**
- 3. Convention plan relance numérique**
- 4. Questions diverses**

### **SEANCE DU 16 JUILLET 2021**

-----

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 16 Juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 09 Juillet 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERROUD Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15** ; présents : **12** ; votants : **15**.

**Présents** : MICAUD Isabelle, OGIER Cyrille, PERSONNE Lydia, GUILLAUD Cédric, GILBERT Béatrice, VEYRON Philippe, GODEFROY Paola, DOUARD Laurent, TREMOUILHAC Cathy, CHEVALLIER Cécile, CARRA Gérard.

**Absents excusés** : PIBOU Maud représentée par OGIER Cyrille, MARCARIAN Jérôme représenté par PERROUD Jean-Pierre, LEROUL René représenté MICAUD Isabelle,

Madame PERSONNE Lydia a été élu secrétaire.

**En début de séance, Le procès-verbal du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 Juin 2021 a été adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal sur la démission de Madame ROBERTSON Palma du Conseil Municipal de Sardieu et de se fait, Monsieur CARRA Gérard qui était candidat supplémentaire devient officiellement Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal en prend note

## RAPPORT DES DELAGATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les actions menées dans le cadre de ses délégations :

- Dans le cadre des différents déménagements de classes en lien avec « la réorganisation pédagogique » pour l'année scolaire 2021/2022, la réfection d'une classe à été décidé (peinture intégrale et revêtement de sol) .

Le Conseil Municipal en prend note.

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n° 27/2021 du 25 Mai 2021 concernant les tarifs de location de la salle polyvalente en raison d'une mauvaise évaluation du tarif jeune de 18 à 22 ans (une fois en 4 ans) ;
- Décide ce qui suit, à compter du 16 Juillet 2021 :

<b>TARIFS LOCATION JOURNALIERE</b>		
<b>Type</b>	<b>ETE</b>	<b>HIVER</b>
Particulier	150 €	180 €
Jeune de 18 à 22 ans (une fois en 4 ans)	70 €	70 €
Association de Sardieu (hors réveillon de Noël et Jour de l'An)	GRATUIT	GRATUIT
Entreprise ou association extérieure (rassemblement, réunion etc.)	SUR DEVIS	
Activité commerciale	250 €	250 €

- **Pendant toute la période d'imposition du protocole sanitaire à chaque location sera rajouté 45 € de frais de désinfection et seulement 25 € de frais de désinfection pour les locations concernant les jeunes de 18 à 22 ans ((une fois en 4 ans).**

Caution risques locatifs	350 €
Caution nettoyage	60 €

### **CONVENTION PLAN RELANCE NUMERIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Sardieu avait fait acte de candidature au plan de relance continuité pédagogique (projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires) proposé par l'état.

Il informe que la candidature de la commune de Sardieu a été retenue et qu'il est nécessaire maintenant de procéder à l'établissement d'une convention entre l'Etat et la Commune de Sardieu, convention qui servira de support au paiement de la subvention qui est accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable à l'établissement de la convention entre l'Etat et la Commune de Sardieu ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents concernant ce dossier et d'engager les dépenses afférentes au projet.

**Fin de la séance à 21h00**